

**En retard, moins lisible, avec des infos qui ne nous servent à rien...
le nouveau bulletin de paie est une vraie catastrophe !!**

La SNCF a décidé de changer de logiciel pour les fiches de paie. Depuis le 1 janvier 2015, nous sommes passés de l'outil IDAP au logiciel HRA. Ce logiciel de paie est une véritable calamité.

Si la direction se cache derrière les difficultés du lancement du système, il semblerait que les problèmes soient bien plus profonds et donc bien plus... durables.

Des fiches de paie en retard:

Certains établissements ont eu leur fiche de paie de mars le 16 avril du jamais vu de mémoire de cheminot. Il semblerait qu'il y ait des problèmes d'impression et d'envoi des fiches de paie. Celles-ci sont imprimées à Ermont puis envoyées aux établissements par voie postale.

Quoiqu'il en soit la direction est incapable de nous garantir la réception des fiches de paie dans les mêmes délais qu'avant!!!! Par ailleurs, les fiches de paie devraient être distribuées directement à notre domicile à partir de 2016.

Des erreurs qui se multiplient:

Des agents avec des fiches de paie à 0 euro, des primes non versées ou mal versées, des redressements positifs ou négatifs en permanence.... Dans certains établissements, des primes travail positives puis négatives, avec un courrier nous expliquant qu'il faut faire une soustraction sur son salaire afin de déterminer sa prime de travail...

Une fiche de paie moins lisible:

Plus aucune information sur les indemnités perçues, uniquement la somme globale.

Des informations qui ne nous servent à rien:

La nouvelle fiche de paie a vu le nombre d'informations dans la colonne « charges patronales » doubler, le but étant sans doute de nous montrer que notre patron paie beaucoup trop de charges. C'est à cause de cela que la fiche de paie fait aujourd'hui au minimum 2 pages. Certains agents se sont même retrouvés avec des fiches de paie de 4 pages.

Avec des informations trompeuses:

Dans votre fiche de paie apparaît dorénavant une colonne « contribution organisations syndicales ». Cette contribution ne finance pas les OS, mais la formation des élus du personnel (CE, DP, CHSCT) ainsi que celle des employeurs, c'est-à-dire nos dirigeants à la SNCF, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

D'ailleurs le libellé de la loi est plus exactement:

«Contribution des employeurs au fonds de financement des organisations professionnelles
d'employeurs et syndicales de salariés »

En retard, moins lisible, avec des infos qui ne nous servent à rien, le nouveau bulletin de paie est une vraie catastrophe

Et l'Agence Paie et Famille là-dedans ?

C'est bien un problème de logiciel, ce n'est donc pas nos collègues des CMGA qui sont responsables de cette situation, ils subissent comme nous ce nouveau logiciel.
 Pire, il leur a même été demandé de ne pas poser de congés en fin d'année 2014 et en début d'année 2015, afin de faire face aux problèmes du nouveau logiciel.


SUD-Rail a déjà déposé plusieurs DCI au sujet des fiches de paie:

Nous surveillons le dossier des fiches de paie comme le lait sur le feu. Depuis le début de l'année, plusieurs DCI ont été déposées. Si de nombreux problèmes ont été réglés, d'autres persistent, voire des nouveaux apparaissent.

Nous avons d'ores et déjà demandé et obtenu des renforts dans certaines APF afin de faire face aux difficultés liées à ce nouveau logiciel, mais ceux-ci ne sont pas suffisants.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de moindre doute ou problème.

COMMUNICATION RH



Le nouveau bulletin de paie est arrivé !

L'UNSA a obtenu l'uniformisation du bulletin de paie pour tous les salariés du Groupe Public Ferroviaire.

Plus complet, plus lisible, le voici en avant première

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS

A ADRESSE DE RATTACHEMENT
Adresse du siège de l'EPIC auquel vous êtes rattaché administrativement


B LIEU PRINCIPAL D'AFFECTATION (LPA)
Le LPA reprend le périmètre géographique de ce qui était votre Unité d'Affectation (UA)

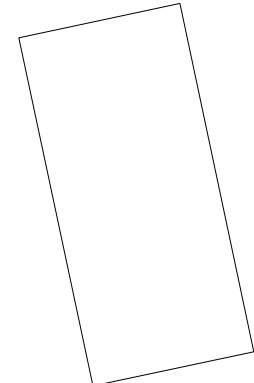
C DONNÉES INDIVIDUELLES
Temps de travail exprimé en pourcentage et en heures par mois et libellé du poste

D NOUVEAUTÉS DANS LE CORPS DU BULLETIN

- Identification de chaque ligne par un code
- Affichage des corrections de paie mois par mois.
- Mention du maintien de salaire en cas de maladie
- Affichage des éléments non soumis à cotisation en bas de bulletin (ex: allocation de déplacement)

E ZONE DE COMMENTAIRES
Précisions sur les événements généraux de paie et les évolutions éventuelles d'une cotisation par exemple





Si cela ne concernait pas nos salaires, c'en serait presque risible....